

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

LOGEMENT

**SUBVENTION POUR L'OPÉRATION
D'ACQUISITION EN VEFA PAR ALLIADÉ
HABITAT DE 15 LOGEMENTS PLUS ET
10 LOGEMENTS PLAI SITUÉS 42 RUE
CHARLES LUIZET**

Délibération : **12.2016.063**

Transmis en préfecture le :

13 décembre 2016

Séance du : **6 décembre 2016**

Compte-rendu affiché le **13 décembre 2016**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **30 novembre 2016**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE (à partir du point 21), Maryse JOBERT-
FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET,
Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX,
Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel
MONNET, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT,
François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves
GAVault (à partir du point 7), Lucienne
DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL,
Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Aurélien
CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe
LACROIX, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET,
Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

Membres absents excusés à la séance

Jean-Christian DARNE (jusqu'au point 20),
Bernadette VIVES-MALATRAIT, Yves GAVault
(jusqu'au point 6), Olivier BROSSEAU, Anne-
Marie JANAS, Bernard GUEDON, Yves
CRUBELLIER

Pouvoirs

Jean-Christian DARNE à Guillaume COUALLIER
(jusqu'au point 20), Bernadette VIVES-
MALATRAIT à Isabelle PICHERIT, Olivier
BROSSEAU à Mohamed GUOUGUENI, Anne-Marie
JANAS à Yves GAVault (à partir du point 7),
Bernard GUEDON à Fabienne TIRTIAUX,
Yves CRUBELLIER à Bernadette PIERONI*****

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOBERT-FIORE

ALLIA réalise un ensemble immobilier sis 42 rue Charles Luizet composé de 47 logements. Ce programme immobilier mixe logements aidés et logements dédiés à l'accession à la propriété. En ce qui concerne le logement aidé, il comportera 32 logements collectifs avec ascenseur sur 2 bâtiments R+2 financés en PLUS, PLAI et PLS et 6 logements individuels R+1 dans 1 bâtiment en PLS.

Pour ce qui est de l'accession à la propriété, cela concernera 9 maisons individuelles R+1 réparties sur 2 bâtiments.

Le stationnement de ce programme est en sous-sol pour 62 places et en surface avec 5 places visiteurs, ce qui est au-delà de la réglementation qui imposait 65 places au total.

Le coût total de l'opération s'élève à 7 154 663,88€ et le plan de financement est le suivant :

LIBELLÉ	TOTAL	% DES COÛTS DE L'OPÉRATION
Emprunts	5 584 145,00 €	78,05%
Subventions	497 115,10 €	6,95%
Fonds Propres non Récupérables	1 073 403,78 €	15,00%

Par courrier en date du 25 octobre 2016, ALLIADE HABITAT sollicite la ville de Saint-Genis-Laval pour obtenir un financement de 57 115 €, leur permettant ainsi de financer à hauteur de 35 € du m² les 10 logements PLAI et les 15 logements PLUS. En effet, les PLS et les logements en accession ne donnent pas lieu à un financement des Collectivités territoriales (Ville - Métropole).

La typologie de ces 25 logements représentant 1 631,86 m² sera la suivante: 2 T1, 7 T2, 10 T3, 4 T4 et 2 T5.

Vu les articles L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2021 du Code Civil,

Vu l'article 19-2 du Code des Caisses d'Epargne,

Vu la demande de subvention d'ALLIADE HABITAT en date du 25 octobre 2016,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **ACCEPTER** le versement d'une subvention d'un montant de 57 715 € pour l'acquisition de 25 logements (15 PLUS et 10 PLAI) sis 42 rue Charles Luizet au profit de ALLIADE HABITAT.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Maryse JOBERT-FIORE,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.